

Fusions de directions, sans fusion d'écoles

Les membres du CSA-SD sont opposés à ces fusions de directions, où, contrairement aux RPI, les élèves des écoles, pas plus que les adjoint·e·s ne sont regroupé·e·s.

A la lecture des documents de travail et constatant leur multiplication, nous reformulons notre demande d'éclaircissements quant aux points suivants :

- Organisation des réunions des Conseils de maîtres des écoles dont la direction est fusionnée
- Organisation des Conseils de maîtres de cycles des écoles dont la direction est fusionnée
- Organisation des réunions des Conseils d'écoles pour les écoles dont la direction est fusionnée
- Modalité d'organisation des élections des représentants de parents d'élèves

Les membres du CSA-SD formulent l'avis suivant, décliné en plusieurs points :

- Qu'aucune fusion de directions ne soit actée en amont de la 1^{ère} phase du mouvement :
 - En cas de vacance d'un poste de direction, celui-ci doit être proposé à la 1^{ère} phase du mouvement, pour tenter de recruter une personne volontaire, à la manière de ce qui s'est toujours fait dans le département du Haut-Rhin.
 - Faute de candidat·e, l'IEN de la circonscription pourra proposer à un·e directrice/directeur de faire fonction, à titre provisoire et pour une année scolaire, sur un deuxième poste de direction. Une information complète sur les contraintes liées à cette charge supplémentaire devra leur être apportée par écrit.
- Qu'un·e directrice/directeur ne puisse pas faire fonction sur plus qu'une direction (en plus que celle sur laquelle elle/il est affecté·e).
- Que, dans le cas de directions fusionnées sur le périmètre de deux communes distinctes, la personne faisant fonction puisse bénéficier du remboursement des frais de déplacements induits (cadre réglementaire).
- Que les collègues faisant fonction bénéficient de points de Nouvelle Bonification indiciaire (8 points) supplémentaires et d'une ISS majorée de 50%.
- Qu'une lettre de mission soit transmise en amont de la pré-rentrée à la directrice ou au directeur ayant accepté de faire fonction.

